

Les Nouvelles en Serval

Le magazine communal de La Chapelle-en-Serval

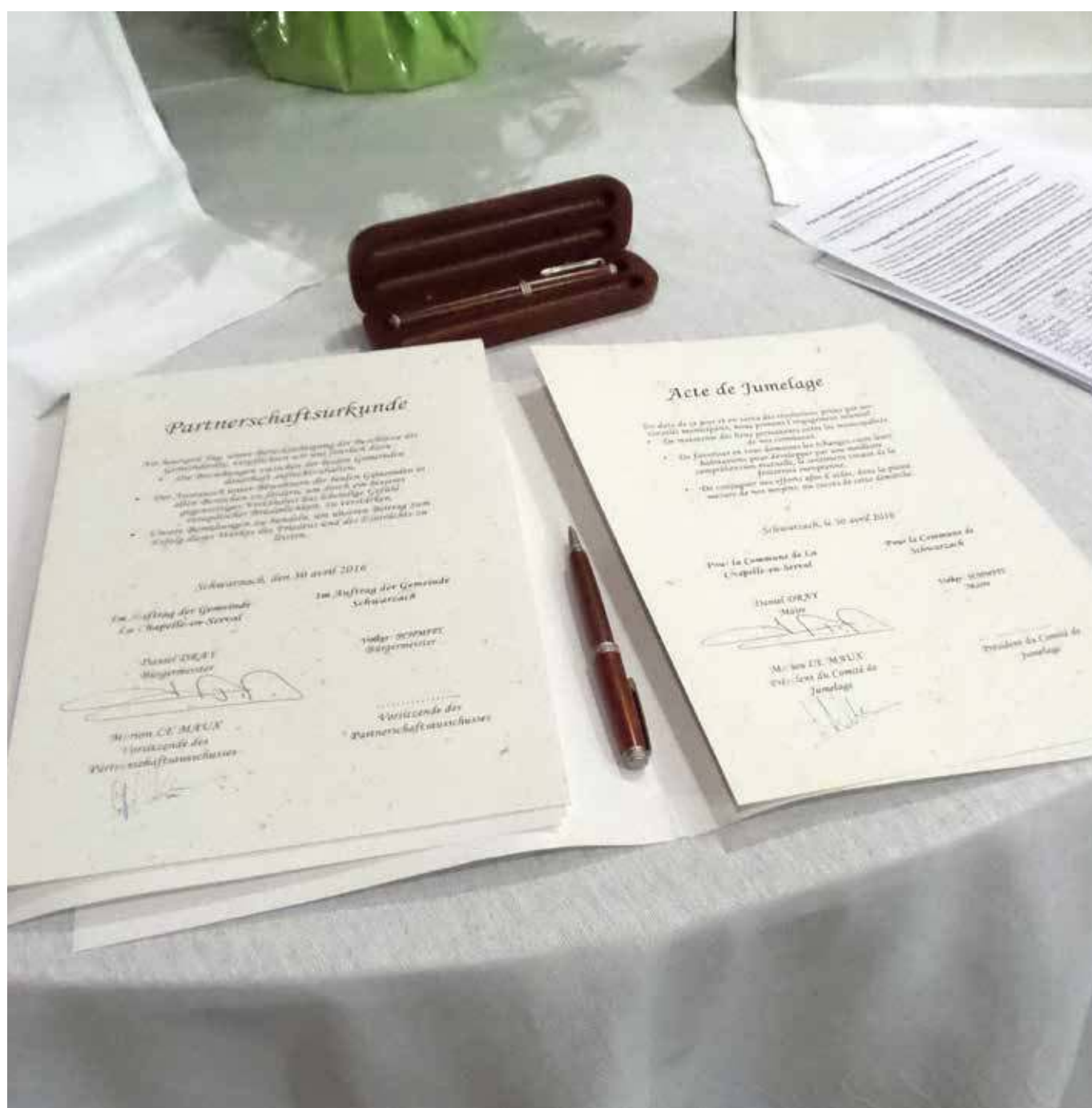
#10

Piétons
Page 8

Déchets
Page 9

Abribus
Page 13

Lunettes
Page 18



Agenda

samedi 28 janvier 2017

Journée portes ouvertes du collège du Servois, rue du Pont Saint-Jean, de 10h à 12h (affiche en page centrale)

samedi 28 janvier 2017

Loto du Comité des Fêtes à la salle des fêtes à partir de 19h (affiche en page centrale)

samedi 4 février 2017

"L'amour foot", pièce de théâtre interprétée par la compagnie théâtrale de Verneuil-en-Halatte, à 20h30 à la salle des fêtes (affiche en page centrale) - entrée gratuite - réservation à invitations@lces.fr

sam. 4 et dim. 5 mars 2017

Salon de l'Artisanat et la Gastronomie au gymnase (affiche en page centrale)

vendredi 14 avril 2017

Projection publique gratuite du film "Vélos ou voitures" à la salle des fêtes à 20h30 (affiche en page centrale)

dimanche 16 avril 2017

Chasse aux œufs dans le parc de la mairie. De 11h à 12h, tous les enfants de maternelle et d'élémentaire habitant notre commune et scolarisés dans notre commune ou ailleurs sont invités à venir débusquer les œufs cachés dans le parc de la mairie.

dimanche 23 avril 2017

Premier tour des élections présidentielles

dimanche 7 mai 2017

Deuxième tour des élections présidentielles

dimanche 21 mai 2017

Fête des associations dans le parc de la mairie

samedi 10 juin 2017

Spectacle Happy Fitness à la salle des fêtes (affiche en page centrale)

sam. 10 et dim. 11 juin 2017

Fête communale à place de la Glorie

dimanche 11 juin 2017

Premier tour des élections législatives

samedi 17 juin 2017

Spectacle I-Music à la salle des fêtes

dimanche 18 juin 2017

Deuxième tour des élections législatives

mardi 20 juin 2017

Théâtre par La Petite Vadrouille à la salle des fêtes

mercredi 21 juin 2017

Théâtre par La Petite Vadrouille à la salle des fêtes

vendredi 23 juin 2017

Théâtre par La Petite Vadrouille à la salle des fêtes

samedi 24 juin 2017

Spectacle Loisirs capellois 2000 au gymnase de La Chapelle-en-Serval

sam. 24 et dim. 25 juin 2017

Festival Rockabilly dans le parc de la mairie

jeudi 13 juillet 2017

Soirée surprise du Comité des Fêtes

samedi 9 septembre 2017

Forum des associations au gymnase de La Chapelle-en-Serval

dimanche 17 septembre 2017

Brocante du Comité des Fêtes sur le boulevard de la Riollette

samedi 25 novembre 2017

Repas des aînés à la salle des fêtes

samedi 9 décembre 2017

Noël des enfants à la salle des fêtes

Conseils municipaux

30 septembre 2016

Le conseil municipal :

- Instaure la Redevance d'Occupation du Domaine Public provisoire RODP (électricité).
- Transfère la compétence eau potable au Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO) à compter du 1^{er} janvier 2016 et transfère les opérations comptables constatées au budget M14 suite au transfert de la compétence.
- Vote une décision modificative suite à la vente du vieux château.
- Vote les tarifs pour les services municipaux applicables au 1^{er} septembre 2016
- Applique les tarifs au quotient pour les agents communaux bénéficiant d'un contrat les engageant pour une durée minimale de 6 mois.
- Attribue des subventions aux associations : La petite vadrouille : 700€ (dont 70€ pour le festival Shakespeare) ; OLCVB : 950€ ; Judorry : 400€ ; Coopérative école maternelle : 484€ (montant total attribué sur l'année 2016 : 2 484€) ; Coopérative école primaire : 214€ (montant total attribué sur l'année 2016 : 4 876 euros)
- Attribue une subvention exceptionnelle au Comité de Fêtes d'un montant de 2 850€, dans le cadre de la brocante qui s'est déroulée le 4 septembre 2016.
- Donne son accord sur les modifications statutaires du SE60 (Syndicat d'Énergie de l'Oise) et de l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise).
- Crée un emploi d'adjoint technique territorial de 2^e classe à compter du 1^{er} octobre 2016, à temps complet.
- Modifie la demande de subvention de la délibération du 20 janvier 2016 pour l'informatisation des écoles primaires, en précisant le montant de l'aide demandé, soit le taux le plus élevé possible (45%), soit : 4 910,68€ (montant total du projet estimé à 10 912,01€).
- Informe le public de la mise à disposition des rapports suivants : SICTEUB : rapport sur le service assainissement, le prix et la qualité du SPANC (service public assainissement non-collectif) et le prix et la qualité du service public de l'eau potable, rapport annuel eaux pluviales, rapport d'activités concernant l'entretien et l'exploitation des réseaux eaux usées ; GRDF : rapport d'activités de concession de distribution de gaz ; SITRARIVE : rapport annuel d'activités ; SE60 : rapport annuel d'activités ; CCAC : bilan et perspectives sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- Fixe la redevance d'occupation du domaine public des commerçants ambulants qui stationnent temporairement sur le domaine public : poulets rôtis (136€), pizzas (252,50€)
- Autorise l'ouverture dominicale des magasins à La Chapelle-en-Serval pour l'année 2017 (5 dimanches sur autorisation du maire et 7 dimanches sur avis de la CCAC).
- Crée un poste d'agent des services techniques dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à partir du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour 35 heures hebdomadaires, renouvelable dans la limite de 24 mois.
- Détermine la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit : biens mobiliers, matériels ou études : 5 ans ; biens immobiliers ou des installations : 15 ans ; projets d'infrastructures d'intérêt national : 30 ans
- Admission en non-valeur des créances des produits locaux la somme de 511,07€ sur le budget principal de l'exercice 2016.
- Octroie une subvention exceptionnelle de 600€ au Collège du Servois pour l'organisation d'un voyage scolaire en Allemagne.
- Renouvelle pour une durée d'un an la convention avec le barreau de Senlis pour les consultations juridiques gratuites à la mairie.

15 décembre 2016

Le conseil municipal :

- Accepte pour l'organisation de la classe de découverte organisée du 24 au 28 avril 2017 à Espins pour deux classes de CM2 le principe d'une participation financière de la commune, autorise le maire à signer tout document et régler l'acompte de
- 50 % égal à 11104,50€ et donne son accord pour la demande de versement d'un acompte auprès des familles d'un montant égal à 75€.
- Instaure un sursis à statuer applicable pendant l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).
- Transfère au syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) la compétence pour l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques.
- Autorise le renouvellement de la convention de délégation de compétence avec le département de l'Oise au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abribus départementaux.
- Donne son accord sur les modalités de dissolution du SICES et sur les modalités financières proposées par la ville de Senlis.
- M. Billière fait la déclaration suivante :

« Monsieur le maire,
Madame la directrice des services généraux,
Mesdames et Messieurs les élus,
Je voudrais, pour conclure ce dernier conseil municipal de l'année 2016, adresser les remerciements du conseil municipal au

Maire et adjoints



Maire

Daniel Dray (daniel.dray@lces.fr)



Maire-adjoint aux finances et aux aînés

Bernard Billière (bernard.billiere@lces.fr)



Maire-adjointe à l'aménagement du territoire

Marie-Claire Gibergues (marie-claire.gibergues@lces.fr)



Maire-adjoint à la communication, aux nouvelles technologies et au développement durable

Grégoire Dubourg (gregoire.dubourg@lces.fr)



Maire-adjointe à l'éducation, à la jeunesse et aux sports

Marion Le Maux (marion.le-maux@lces.fr)



Maire-adjoint à l'entretien et au cadre de vie

Olivier Pomponne (olivier.pomponne@lces.fr)



Maire-adjointe à la vie sociale et au commerce

Céline Lapôtre (celine.lapotre@lces.fr)

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec le maire et les adjoints en contactant le secrétariat de la mairie au **03 44 54 60 29**.

personnel communal (administratif, périscolaire et technique), ainsi qu'à toutes les associations, pour le travail formidable qu'ils ont accompli tout au long de cette année, pour le bien-être

des Capellois. Je souhaiterais aussi exprimer notre soutien aux membres de notre personnel atteints par la maladie, ainsi qu'à ceux dont les proches se battent contre la maladie. »

Informations diverses

C'est la vie...

— Naissances

09/08/2016 : BOUCHER Adrien
 12/08/2016 : DJADOUI Aliyah
 05/09/2016 : HEURTOIS Jordan
 12/09/2016 : DUPUY Justine
 17/09/2016 : MOLINA Alicia
 17/10/2016 : CARPENTIER Léana
 25/12/2016 : JEANNESSON Lucas
 27/12/2016 : SORIN Andrea

— Mariages

24/09/2016 : DÉSIRÉ Anthony et BERTHOIX Victoria
 24/09/2016 : AUBERT Fabrice et CARTALADE Aurélie
 03/12/2016 : JEAN-BAPTISTE Benjamin et TRINH MAI THU DO Edwige
 23/12/2016 : MÉNARD Alan et FILLEBIEN Sabine

— Décès

07/08/2016 : BONDAREFF Laurent
 07/08/2016 : BROSSET Simone
 13/08/2016 : LEGROS Marc
 17/08/2016 : COQUERET Jean
 13/09/2016 : ZEMITI Said
 02/10/2016 : ANDRÉ Pierre
 03/10/2016 : GASTALDO Dolorés
 30/10/2016 : CAMUS Fabrice
 19/11/2016 : SZEZUR Madeleine
 13/12/2016 : MAACHI Farid
 15/12/2016 : VEILLER Sylvain
 15/12/2016 : TRITZ Yves
 20/12/2016 : DELATTRE Jocelyne
 26/12/2016 : LEFEBVRE Pierre
 03/01/2017 : PONCHON Pascal

Horaires des cérémonies religieuses

Les prochaines messes célébrées à l'église de la Sainte-Trinité :

- samedi 4 février à 18 h
- mercredi 1^{er} mars à 18 h
- dimanche 5 mars à 9 h 30
- samedi 1^{er} avril à 18 h 30
- samedi 15 avril à 21 h

Permanence juridique

Des consultations juridiques gratuites sont assurées par le barreau de Senlis le deuxième vendredi de chaque mois de 15 h à 17 h en mairie. Un avocat vous conseillera sur vos droits et vous orientera si besoin vers un confrère plus spécialisé. Il est conseillé de prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie, par téléphone au **03 44 54 60 29** ou par email à **mairie@lces.fr**.

TIPI : ça y est !

Vous avez pu le constater sur votre dernière facture de services municipaux (ALSH, garderie, périscolaire, cantine...), le paiement par TIPI (titre de paiement par internet) est finalement disponible !

Cela vous permettra de payer vos factures depuis votre canapé ou depuis votre station de ski (voire

les deux ensemble, si vous avez un canapé dans votre chalet).

Pour cela, rendez-vous sur <http://www.mesfacturesonline.fr/accueil/>, rubrique "Je paye ma facture", puis saisissez les identifiants de connexion TIPI indiqués sur votre facture.

Réception TNT

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous rencontrez des perturbations dans la réception des chaînes, appelez le **0970818818** (non surtaxé, prix d'un appel local) ou rendez-vous sur **recevoirlatnt.fr/particuliers**.

Pour l'habitat collectif, merci de demander au syndic de votre immeuble d'appeler.

Numéro valable uniquement pour les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau. En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

ADIL

— Connaissez-vous l'ADIL de l'Oise ?

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement est une association agréée par le Ministère du Logement.

L'ADIL de l'Oise en quelques chiffres

Missions de service public :

- Conseil info logement
- Conseil Info Énergie
- Conseillères juristes
- Conseillers info énergie
- Permanences décentralisées pour un service public de proximité
- Consultations gratuites et neutres
- Plans et simulations financières d'accession à la propriété
- Consultations données en 2015
- Communes de provenance des usagers

L'ADIL de l'Oise en quelques mots

- Mission info-logement
- Rapports locatifs
- Copropriété
- Amélioration de l'habitat
- Fiscalité immobilière
- Droit de la construction
- Droit de la famille appliqué au logement
- Conseil en accession à la propriété avec simulations financières
- Lutte contre l'habitat indigne
- Mission info énergie
- Conseils sur les priorités de travaux d'économies d'énergie
- Conseils sur les matériaux et leur mise en œuvre

- Informations sur les aides financières et fiscales
- Conseils sur les éco-gestes
- Conseils sur la RT2012 en construction neuve

Contact : 17 rue Jean Racine
60000 Beauvais ; **03 44 48 61 30** ;
adil60@wanadoo.fr ; **adil60.org**

Vidéoprotection

Plusieurs habitants nous ont questionné au sujet des caméras de vidéoprotection installées par la CCAC depuis quelques mois. Voici nos réponses :

— Sont-elles allumées ?

Oui, les caméras sont en fonction depuis septembre 2016.

— Où sont-elles ?

Les 13 caméras sont disposées aux cinq entrées routières de la commune, ainsi qu'à des endroits particulièrement passants : boulevard de la Riollette, rue du Pont Saint-Jean, place de la Glorie, place Dauphine, rue de Paris...

— Que filment-elles ?

Toutes les caméras n'ont pas les mêmes caractéristiques : certaines filment les visages, d'autres les plaques d'immatriculation.

— Où vont les images ?

Les images sont stockées dans un lieu sécurisé et accessible uniquement à la police municipale et à la gendarmerie en cas de fait avérés. Elles sont conservées pendant deux semaines.

— À quoi servent-elles ?

Les images peuvent servir de preuve en cas d'enquête et de moyen de dissuasion de la délinquance.

— Seront-elles conservées lors du démontage des poteaux rue de Paris ?

Oui, elles seront réinstallées sur les nouveaux candélabres.

Accident causé par un tiers

— Victime d'un accident causé par un tiers ? Déclarez-le en ligne !

Si vous êtes victime d'un accident ou d'une agression et que la responsabilité d'une autre personne est engagée (accident de la circulation, morsure de chien, agression...), vous devez signaler cet accident à votre caisse d'assurance maladie dans les 15 jours qui suivent.

Rien ne change pour vous puisque vos soins ou votre éventuel arrêt de travail seront pris en charge dans les conditions habituelles. Mais grâce à cette démarche, ce n'est pas l'assurance maladie ou votre mutuelle qui assureront la dépense finale, mais la compagnie d'assurance du tiers responsable, ou à défaut, le tiers responsable lui-même.

Comment déclarer un accident ?

Remplissez le formulaire en ligne directement depuis le site de l'assurance maladie, ameli.fr. Choisissez la rubrique vous êtes assuré, puis les onglets votre caisse et nos services.

Pratique, rapide et fiable, ce formulaire vous dispense de transmettre votre déclaration par voie postale et vous fait gagner du temps. Un numéro d'identification permet en outre de fiabiliser et de sécuriser vos échanges avec la CPAM.

Et après ?

Dès qu'elles auront connaissance de votre accident, votre caisse d'assurance maladie et votre mutuelle vont se mettre en rapport avec le responsable ou sa compagnie d'assurance, afin de se faire rembourser les frais engagés pour vous soigner ou vous indemniser (frais médicaux et pharmaceutiques, frais d'hospitalisation éventuelle, indemnités journalières en cas d'arrêt de travail...).

En 2015, 12 542 114 € ont ainsi été récupérés dans l'Oise.

En informant l'assurance maladie et votre mutuelle de votre accident, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des coûts qui ne lui incombent pas.

Enquête sur la mobilité

Entre janvier et avril 2017, votre foyer pourra être retenu pour participer à une grande enquête téléphonique sur les déplacements du quotidien des habitants du sud de l'Oise.

Notre intercommunalité s'est associée au Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise et son prestataire, la société Alyce-Sofreco, pour réaliser cette étude.

Les résultats de cette enquête permettront de construire demain un réseau de transport qui répond à vos attentes et à vos besoins.

Quel que soit votre âge, que vous viviez seul(e) ou en couple, avec ou sans enfants, que vous soyez travailleur, étudiant(e), retraité(e) ou en recherche d'emploi, vous vous déplacez et vos réponses anonymes et sans engagement sont indispensables à cette étude.

Fleurissement

Le service technique, encadré de Christian Barbet, a, avec Émeline, en charge du fleurissement de la commune, décidé de se lancer dans l'obtention de "fleurs" dans le concours départemental des villes et villages fleuris.

C'est un dossier très sérieux qui doit non seulement respecter le fleurissement, mais aussi les essences, l'entretien, le respect



de l'environnement et les produits utilisés et bien d'autres contraintes. Pour une première année, au bout de 4 mois, ils ont obtenus le "prix spécial effort de fleurissement" pour l'année 2016.

Daniel Dray : « À mon tour, je les remercie de cette initiative et leur souhaite tout la réussite pour 2017. »

Sécurité école

Votre enfant vient peut-être seul à l'école à pied ou en trottinette. Certains enfants continuent à jouer dehors après l'ouverture de l'école (8h35 et 13h05). Ils utilisent la route à contresens alors que des voitures y circulent.

Je vous rappelle qu'ils peuvent entrer dans l'école dès l'ouverture des portes. Je vous remercie de revoir ces règles de sécurité auprès de vos enfants.

Corinne vaillant, directrice de l'école élémentaire du Bois de Chênes

Sécurité routière

Sécurité des piétons

Dès la fin des travaux d'enfouissement dans la rue de Paris, fin mars, une vigilance accrue sera apportée à la sécurité des piétons sur toute la commune.

En effet, vous êtes nombreux à nous rapporter des témoignages où des piétons, et en particulier enfants, personnes avec des poussettes ou des enfants en bas âge, personnes âgées et/ou à mobilité réduite, etc. ne peuvent pas circuler sur les trottoirs à cause d'une voiture en stationnement irrégulier et doivent se mettre en danger en passant sur la chaussée.

Cette situation ne peut pas continuer. Nous devons protéger nos proches. C'est pourquoi plusieurs mesures vont être mises en place rapidement.

— Fin du stationnement sauvage

La police municipale aura pour mission de faire respecter à la lettre les règles de stationnement. Les infractions manifestes au code de la route seront sanctionnées sans préavis.

Le stationnement sur des emplacements non matérialisés, ainsi que le stationnement irrégulier sur des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite ou sur les zones bleues sans disque valide ne seront plus tolérés.

— Nouvelle signalisation

Dans la rue de Paris, les places de stationnement seront repeintes

à cheval sur la chaussée, afin de libérer un espace de circulation des piétons suffisant, comme cela se fait à Senlis. Le chevauchement des lignes blanches côté piétons sera sanctionné.

Dans plusieurs rues étroites et/ou dangereuses, des potelets semblables à ceux existants seront installés pour empêcher le stationnement.

Enfin, dans un second temps, des bacs à fleurs harmonisés seront installés aux abords des sorties de véhicules et devant les magasins qui en feront la demande.

— Signalisation plus simple

Le maire a recensé avec la police municipale une trentaine de panneaux routiers inutiles ou redondants qui seront supprimés pour rendre la signalisation plus lisible et permettre aux conducteurs de se concentrer sur la route plutôt que sur une forêt de panneaux, qui ne sont de toutes façons pas lus.

— La réflexion continue

Vos élus travailleront en 2017 sur un plan de circulation globale, pour sécuriser et fluidifier la circulation de tous (piétons, cyclistes, automobilistes, etc.) Si vous avez des idées à leur soumettre ou des problèmes à leur signaler, n'hésitez pas à le faire en écrivant à securite.routiere@lces.fr ou à la mairie (coordonnées au dos du magazine).

Stationnement abusif

Le code de la route interdit le stationnement sur la voie publique pendant une durée supérieure à **sept jours consécutifs**. Les «voitures ventouses» occupent des places de stationnement déjà rares.

L'année dernière, **plus d'une dizaine** de voitures ventouses ont été enlevées dans notre commune.

La procédure d'enlèvement **prend du temps**, car une fois le stationnement constaté par la police municipale, une enquête pour retrouver le propriétaire du véhicule est lancée. Si le propriétaire est retrouvé, il doit faire enlever son véhicule à ses frais. Dans le cas contraire, la mairie paie l'enlèvement (supérieur à 300€).

Si vous constatez un stationnement abusif, vous pouvez nous aider en envoyant si possible une photo, mais surtout l'adresse du stationnement, l'immatriculation, la marque, le modèle et la couleur du véhicule à police.municipale@lces.fr ou à la mairie (coordonnées au dos du magazine).



Aire Cantilienne

Réduction des déchets

— Le compostage : pourquoi ? Comment ?

Un constat : en moyenne, votre poubelle est composée de 35% de déchets compostables.

La redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (RI), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, incite les citoyens à trier mieux et à produire moins de déchets. Le compostage vous permet de réduire le volume de votre poubelle grise en détournant les déchets biodégradables.

Envie de valoriser la matière biodégradable ?

La communauté de communes de l'aire cantilienne et le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France vous proposent d'installer un site de compostage collectif pour le quartier.

Vous pourrez y trier les déchets alimentaires qui formeront ensuite un terreau pouvant alimenter massifs floraux ou balconnières.

Pourquoi composter ?

Le compostage c'est :

- Utile, car le compost est un très bon engrais pour le sol et les plantes. Pas besoin d'en acheter en jardinerie.
- Économique, car il permet de transformer les déchets organiques : il limite vos sorties de bacs gris, et de vos déchets de jardin.

- Écologique, car il produit un engrais 100% naturel.

Ce que vous pouvez composter

- Les déchets de jardin :
- Fleurs et plantes fanées,
- Mauvaises herbes non fleuries et non montées en graines,
- Paille,
- Fanes de légumes,
- Tontes de pelouse en petite quantité,
- Branchages de petite taille,
- Feuilles mortes,
- Sciures et copeaux de bois.
- Les déchets de la maison :
- Épluchures de légumes et de fruits (sauf agrumes),
- Marc de café avec filtre,
- Thé avec sachet,
- Coquilles d'œuf, noix (écrasées),
- Mouchoirs en papier et essuie-tout,
- Cendres de bois,
- Papier journal,
- Plantes d'intérieur.

Après quelques mois de fermentation, on obtient un produit comparable à un terreau de bonne qualité appelé compost.

— Dans quels types de logement ?

Le compostage en habitat individuel :

La CCAC vous accompagne au quotidien pour :

- Le choix de votre composteur (taille, matériaux) suivant votre besoin, que vous l'achetiez en jardinerie ou le fabriquiez vous-même,
- Sa bonne utilisation et des conseils pratiques pour un résultat de bonne qualité,
- L'organisation d'échanges avec d'autres pratiquants.

Le compostage collectif :

En pied d'immeuble, au sein d'une résidence, dans le quartier, entre voisins... toute idée est bonne à prendre !

Le Parc Naturel Régional (PNR) fournit à ces opérations collectives un ou plusieurs composteurs (selon les besoins) pour partager un seul lieu de dépôt de déchets fermentescibles. Chacun pourra partager le compost formé au bout de quelques mois s'il le souhaite.

La CCAC vous accompagne dans la mise en place du compostage.

Des séances de sensibilisation et d'informations seront organisées au printemps prochain en toute convivialité pour se former, partager son expérience et améliorer la qualité du produit final.

Au-delà de l'action citoyenne que cette initiative constitue, c'est aussi l'occasion de créer du lien, d'échanger et d'apprendre...

— Brèves de déchets

Climat/intempéries :

La météo empêche parfois la collecte de déchets d'être réalisée

Le Comité des Fêtes de
La Chapelle-en-Serval
vous invite à sa

13

SOIRÉE LOTO À LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Nombreux lots à gagner : deux vélos, une cave à vin,
des entrées au parc Astérix...
Buvette et restauration sur place

SAM 28 janvier 2017

Salle des Fêtes de
La Chapelle-en-Serval
ouverture des portes à 19 h

**FERMETURE DES PORTES À 300 PERSONNES
SANS RÉSERVATION**

Ne pas jeter sur la voie publique !

LE COLLÈGE DU SERVOIS
vous accueille pour la journée
PORTES OUVERTES

LE **28**
JANVIER
2017

DE 10H
À 12H

L'ensemble des enseignants,
des personnels et les fédérations
des parents vous attendent pour
répondre à toutes vos questions

COLLEGE DU SERVOIS

Rue du Pont Saint Jean - 60520 La Chapelle en Serval
tel: 03 44 54 68 81

La Compagnie Théâtrale
de Verneuil présente

SAISON
2016 - 2017

Mise en scène de
Gérard LANUELLE

Une comédie
de Robert LAMOUREUX

L'AMOUR FOOT

Karine

Suzanne

Audrey

samedi 4 février à 20h30
salle des fêtes de La Chapelle-en-Serval
entrée gratuite - réservation à invitations@lces.fr

Thibaud

Jacques

Isabelle

Sylvain

Philippe

El Photo : Photo C. de Montebello
Conception & réalisation de l'affiche : Sophie LEBREYRE
pour l'association L. de La Chapelle en Serval
Imprimé : S. M. L. - 03 44 54 68 81 - invitations@lces.fr

LA CHAPELLE-EN-SERVAL

4-5 MARS 2017

GYMNASÉ - BOULEVARD DE LA RIOLETTE

SALON ARTISANAT & GASTRONOMIE

Restauration sur place

1200 RUE DE PARIS
TÉL : 03 44 54 60 29

FB.COM/LACHAPELLENSERVAL
MAIRIE@LCS.FR

MASTERCLASS

Happy Fitness

ZUMBA

FIT COMBAT

FIT ATTACK

ELGO DANCE

INITIATION
POLE DANCE !

DJEMBEL

MASTERCLASS
+ BUFFET + SOIREE

= 15€ adhérent

= 20€ extérieur

BUFFET

SOIREE DEGUISEE THEME CINEMA

facebook

HAPPYFITNESS.OFFICIEL

SAMEDI 25 MARS



Email

zumba.tilalac@gmail.com

SALLE MADISON
OUVERT A TOUS
SUR RESERVATIONS
06 63 36 13 93

**SAMEDI
25 MARS
20H30 Thiers
Soirée Diner Show**

ALPHA
TMDA
PARTY EVENTS

Animation DJ

Entrée: 35€ adulte / 25€ enfant (-12)

Réservation

06 30 37 33 39

06 82 80 29 14

06 70 74 20 34

« VÉLOS OU VOITURES »

VENDREDI 14 AVRIL À 20 H 30

SALLE DES FÊTES DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL
ENTRÉE GRATUITE



Jeunesse

dans les conditions habituelles. La neige, le verglas peuvent empêcher les camions de se frayer un chemin en toute sécurité. Nous vous remercions de votre compréhension.

Collecte des déchets verts :

La collecte des déchets verts en porte à porte est interrompue de décembre à la mi-mars chaque année. La pousse des végétaux est stoppée en cette période. Si le besoin se fait sentir, les déchetteries restent à votre disposition.

Collecte des sapins :

Tous les ans, une collecte est organisée et deux passages sont effectués sur notre commune. Les sapins doivent être présentés la veille de la collecte, sans leur décoration. Attention, les sapins avec de la neige artificielle ne sont pas collectés.

Si vous avez manqué la collecte, sachez qu'ils peuvent être déposés en déchetterie.

— Compostons ensemble

Si vous souhaitez plus de renseignements sur la technique de compostage collectif et participer aux ateliers pratiques à compter de mars 2017, écrivez à la CCAC - 73 rue du Connétable - 60500 Chantilly, ou à ambassadeurdutri@ccac.fr en précisant vos nom, prénom, adresse, commune, téléphone, courriel et vos préférences pour les séances en semaine (journée ou soirée), samedi ou dimanche.

Collège du Servois

Trois nouveaux projets internationaux au Collège du Servois

Comme chaque année, le collège du servois met en place des projets internationaux à destination des élèves afin en œuvre la dimension culturelle de son projet d'établissement.

Tout d'abord, c'est avec grand plaisir que des élèves de 5^e vont travailler avec des élèves italiens, anglais, polonais, slovaques et lituaniens autour d'un **projet Erasmus+ sur l'environnement et le développement durable**. une trentaine d'élèves et quelques professeurs de ces pays seront reçus la première semaine d'avril au collège du servois et hébergés dans les familles. d'ailleurs, nous recherchons à cet effet une vingtaine de familles d'accueil pour la période du 2 au 8 avril.

Ensuite, douze élèves de 4^e vont débiter un projet sur deux ans avec leurs camarades irlandais de limerick et allemands de Schwarzach am Main, notre ville jumelle. c'est d'ailleurs le troisième partenariat erasmus avec l'établissement egm. le thème principal de cet échange est le patrimoine religieux et le monachisme. nos élèves ont donc découvrir le rapport entre l'état et la religion dans chaque pays et montrer comment celui-ci a évolué à travers les siècles. la première étape est le

voyage en allemagne du 10 au 16 janvier 2017.

Enfin, pour la quatrième année consécutive, trente élèves français vont se rendre à birmingham au mois de mai 2017 dans le cadre d'un projet sur la condition féminine à travers la bande dessinée. après une première **réception de leurs camarades anglais** début avril (avec lesquels ils s'initieront aux techniques artistiques), les élèves réaliseront des planches de bande dessinée sur le rôle des femmes dans l'histoire des XX^e et XXI^e siècles.

De plus, d'autres voyages en espagne, italie et allemagne sont proposés aux élèves cette année.

Ainsi, le collège du servois se montre dynamique et ouvert sur les échanges internationaux. nous remercions tout particulièrement la Commission Européenne et le British Council pour l'octroi des fonds qui diminuent drastiquement la charge financière demandée aux familles.

Guillaume gast, professeur d'histoire-géographie au Collège du Servois.
guillaume.gast@free.fr

Parc Naturel Régional

Enquête publique

Donnez votre avis sur le renouvellement de la charte du parc !

Créé en 2004, le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France est en procédure de révision de sa charte, dans le but d'obtenir de l'État le renouvellement de son label pour les 15 ans à venir. Le projet du parc a pour objectifs de trouver un juste équilibre entre la préservation de nos forêts, de nos espaces agricoles, de notre patrimoine, et le développement raisonné de l'habitat et des activités économiques.

La charte a été élaborée dans la concertation la plus large possible avec l'ensemble des acteurs publics, professionnels et institutionnels du territoire. Ce projet ambitieux pour notre territoire ne peut se réaliser que s'il est partagé par le plus grand nombre et notamment par les habitants.

C'est pourquoi vous êtes invités à donner votre avis sur ce projet entre le lundi 27 février et le mercredi 29 mars.

Votre avis est essentiel, une mobilisation massive montrera que nous voulons continuer à préserver cette qualité de vie que nous connaissons dans nos communes.

Pour vous aider, le parc diffusera en toutes boîtes courant février un magazine qui explique le projet. Par ailleurs, la charte sera consultable sur le site internet du parc, dans les 86 mairies concernées

par le renouvellement de la charte et à la maison du parc.

Pour donner votre avis, plusieurs solutions :

- oralement en vous rendant à la permanence du commissaire enquêteur à la mairie de La Chapelle-en-Serval :
samedi 18 mars 2017 de 9 h à 12 h
mercredi 29 mars 2017 de 15 h à 18 h
- par courrier à :
Monsieur le Président de la commission d'enquête publique portant le projet de la charte du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France
Château de la borne blanche
48 rue d'hérivaux
60560 Orry-la-Ville
- par email à : **commissaireenqueteur.chartepnr@gmail.com**

Mobilisez vous, on compte sur vous !

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

Abribus

La municipalité a collaboré avec le PNR pour confectionner des affiches de paysages du parc. Vous les découvrirez prochainement dans les abribus capellois. En voici quelques exemples.



Associations

Comité des Fêtes

Loto

Pour la nouvelle année 2017, le Comité des Fêtes débutera son année festive par le traditionnel loto, samedi 28 janvier à la salle des fêtes (affiche en page centrale). Les portes ouvriront à 19h. Comme chaque année, pour des raisons de sécurité, le nombre de places est limité à 300 personnes dans la salle.

Les tarifs sont à 3€ le carton, 10€ les 4, 15€ les 7, et 20€ les 10.

Parmi les lots pour cette édition :

- deux vélos
- une TV 80 cm
- un robot culinaire
- des entrées au Parc Astérix
- de nombreux lots offerts par nos partenaires

Brocante 2017

Le mois de septembre étant généralement une période très chargée pour les familles, entre la rentrée des classes, et les inscriptions aux activités culturelles et sportives.

Ajouté à cela, le traditionnel premier weekend de septembre est aussi la période où se déroule la brocante de gouvieux et la mythique braderie de lille.

L'ensemble de ces raisons et remarques constructives que vous nous avez formulées, nous ont conduit à proposer une autre date

pour la brocante de La Chapelle-en-Serval.

Cette année, le comité des fêtes organisera la brocante le troisième weekend de septembre, soit le 17 septembre 2017.

Nous vous accueillerons dès 6h, toujours sur le boulevard de la riolette.

Les inscriptions seront à effectuer en mairie à partir de mi-juin.

Les emplacements seront libres mais attention, les premiers arrivés sont les premiers servis.

Pour de plus ample informations, vous pouvez consulter notre site : cdfces.fr et notre page Facebook [cdfces](https://www.facebook.com/cdfces)

Le jeudi 13 juillet

Pour célébrer le 13 juillet, le comité des fêtes vous convie cette année à une soirée organisée dans le parc de la mairie.

Pour l'occasion, une restauration sera faite sur place pour celles et ceux qui désirent profiter pleinement de cette événement.

Une procession avec des lampions sera organisée à la tombée de la nuit pour ravir les petits et apporter un peu de magie.

Cette année une nouveauté vous attend, afin de ne pas faire comme tout le monde, le comité des fêtes vous propose un spectacle d'illu-

mination laser dans le parc de la mairie.

Pour clôturer cette soirée, nous vous invitons à venir sur le dance floor en plein air danser sur les rythmes de notre dj christophe.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter notre site : cdfces.fr et notre page Facebook [cdfces](https://www.facebook.com/cdfces)

Loisirs du Servois

Du 27 au 29 septembre, la commune de La Chapelle-en-Serval représentait la région Hauts-de-France au challenge national de pétanque de Port Barcarès.



Une équipe de Saint-Paul (à proximité de Beauvais) représentait le département.

Une équipe féminine de Loisirs du Servois (Annie Zen, Louissette Lano, Thérèse Chouraqui) partici-



pait au challenge féminin. Elle est battue en quart de finale par le département du Tarn-et-Garonne et termine 8ème.

Chez les hommes, l'équipe de Loisirs du Servois (Alain Zen, Gilles Canny, Michel Borniche) est battue en demi-finale par une équipe représentant le département du Gard et termine 4^e.

Ce challenge a regroupé près de 300 participants dont 70 triplettes masculines et 26 triplettes féminines. Onze régions et 40 départements étaient présents à ce challenge organisé par la Fédération Générations Mouvement – Les Aînés ruraux de France (9000 associations et plus de 700 000 adhérents).

Nous félicitons nos pétanqueurs pour ce résultat plus qu'honorable !



VTT du Servois

Notre traditionnelle "Randonnée des 3 forêts" qui s'est déroulée le 6 novembre 2016, a connu un grand succès, puisque nous avons accueilli 520 personnes. Tous les participants furent très satisfaits de l'accueil, de l'organisation, et des 4 magnifiques parcours dans nos

belles forêts aux couleurs d'automne.



Tennis club du Servois

Du 8 mars au 2 avril 2017 : simple dames et plus de 35 ans, simple messieurs et plus de 35 ans

C'est au club avec des matchs en continu tous les week-ends du tournoi. Plus de 150 inscrits à chaque tournoi. Ouverts à tous les joueurs licenciés de la FFT. Cela fait plus de 20 ans que ce tournoi existe.

TMDA

Grande soirée annuelle qui se tiendra le samedi 25 mars 2017 à la salle de Thiers-sur-Thève (affiche en page centrale). TMDA s'inspire des merveilles et de la diversité de notre monde pour vous offrir des soirées mémorables où le dépaysement est total. après le thème de l'orient et l'ouest américain, notre prochaine escale sera les îles du pacifique... saveurs, couleurs et parfum, vahinés et ukulélé. réservez votre soirée et prenez part à la

aloha party l'esprit de la fête sera au rendez-vous ! Suivez-nous sur notre page Facebook The Moon Dance Academy - TMDA. life is fun !

Informations et réservations :
06 82 80 29 14 - 06 30 37 33 39 - 06 70 74 20 34

Happy Fitness

Happy Fitness, l'association du "sport avec le smile !", pionnière de la zumba et du fitness à La Chapelle-en-Serval, vous invite à ses prochains événements :

Semaine portes ouvertes gratuite du 23 au 28 janvier ! Prenez de bonnes résolutions, éliminez vos kilos accumulés pendant les fêtes et venez découvrir pourquoi nos adhérentes sont toutes si accros au sport chez Happy Fitness ! Et pas d'excuse, depuis novembre nous mettons à votre disposition une garderie pour vos enfants lors de vos cours du soir !

Loto du samedi 11 mars 19h30 à la salle Madison, nombreux lots à gagner !

Masterclass du samedi 25 mars (affiche en page centrale), suivi d'un buffet et d'une soirée dansante sur le thème du cinéma à la salle Madison ! Au programme : zumba, fit combat, elgo dance, djembel, initiation à la pole dance, soirée dansante, le tout déguisé en Dark Vador, Wonder Woman, Travolta ou Les bronzés ! Tous les personnages de cinéma, séries

Retour sur...

et dessins animés sont conviés à cette folle festivité ! Préparez-vous à dîner avec Le Parrain, prendre la pose avec Avatar, danser avec Kill Bill et, pourquoi pas, zumber avec Jacquouille la Fripouille ! Soyez créatifs ! Ouvert à tous, tarif adhérent 15€, tarif extérieur 20€, sur réservation.

Contact : **06 63 36 13 93** - **zumba.tilalac@gmail.com** - facebook.com/HAPPYFITNESS.OFFICIEL

Biblio capelloise ALC

Cette année, pour les 10 ans de la manifestation "Mots en l'aire" organisée par la CCAC et les bibliothèques de l'Aire Cantilienne, le thème retenu était la création.



La bibliothèque de La Chapelle-en-Serval a proposé un atelier création et initiation au didgeridoo (instrument de musique des aborigènes australiens) avec les associations Toujours en avant et Takasouffler, ainsi qu'un concert des élèves d'I-music. Le public, venu nombreux, a participé dans une ambiance gaie et ludique. Certains ont découvert la bibliothèque où nous vous attendons le mercredi de 15h à 18h.

Repas des aînés

Cette année encore, le traditionnel repas des aînés du 26 novembre s'est déroulé à merveille autour d'un délicieux déjeuner préparé par notre chef capellois David Van Laer, et où chacun a pu danser au gré de ses envies ! Merci à vous de venir chaque année si nombreux, c'est toujours un plaisir de partager ce moment privilégié ensemble.

Noël des enfants

Beaucoup d'enfants se souviendront de cette journée du 10 décembre !



La magie de Noël nous a touchés tout en douceur ce matin du 10 décembre, nos plus petits Capellois ont beaucoup ri devant la projection de Shreck et ses acolytes avant de rencontrer le père et de la mère Noël venus déposer de nombreux cadeaux.

L'après-midi dédiée aux plus grand fut incroyable, notre salle des fêtes transformée pour l'occasion en discothèque (photo au dos du magazine) a accueilli de véritables stars du dancefloor ! Le DJ, les projecteurs,

la machine à mousse, les cocktails, les pop-corns, les gâteaux des mamans (et des papas !), les nœuds papillon, les belles robes et surtout les amis en firent un moment inoubliable ! Merci à tous les enfants, aux parents, aux bénévoles et à l'équipe qui ont contribué au succès de cette journée !

Jumelage



Daniel Dray, maire de La Chapelle-en-Serval - Volker Schmitt, maire de Schwarzach am Main

Samedi 9 octobre, le comité de jumelage recevait la délégation allemande de Schwarzach am Main pour concrétiser l'acte de jumelage (photo en couverture) qui nous lie désormais à cette commune bavaroise. La bonne ambiance était palpable, et c'est avec impatience que nous attendons la concrétisation des premiers échanges avec nos amis allemands.



Culture

Un commerce à travers les siècles

Nous vous présentons aujourd'hui une rétrospective en images du bar-tabac "Le Serval" situé rue de Paris.



Au XIXe siècle : une époque où le cheval est encore roi : foin et picotin d'avoine.



Dans les années 1930 : café, hôtel et restaurant.



Au XXe siècle : le cheval devient vapeur, le pétrole remplace l'avoine.



De nos jours : si, aujourd'hui, le service au transport a disparu, le bistro a su traverser les siècles et s'adapter à la demande. Espérons que cela perdure afin que nos futurs concitoyens puissent encore profiter de ce service et, pourquoi pas, un jour, lire une suite à cet article sur notre journal.



Dans les années 50 : les tables sont encore de sortie.

Paroles de commerçants

Les lunettes de Sandrine

Un magasin de lunettes vient de s'ouvrir dans notre village : "Les lunettes de Sandrine". Et devinez quoi ? Sa propriétaire s'appelle Sandrine ! C'est une boutique très personnalisée et originale dans laquelle on se sent tout de suite à l'aise. J'ai pris plaisir à échanger avec cette jeune opticienne pleine de dynamisme, de créativité et d'enthousiasme.

Les nouvelles en Serval : Sandrine, vous avez ouvert votre boutique indépendante très récemment, n'est-ce pas ? Et pourquoi à La Chapelle-en-Serval ?

Sandrine : En effet, c'était en novembre 2016. Je suis opticienne depuis une bonne dizaine d'années et je suis passée par des enseignes connues (Afflelou, Optic 2000, Grand Optical...) franchises ou coopératives. Au-delà de l'envie de m'installer à mon compte, en indépen-

dante, c'était mon objectif dès ma formation. Étant d'Orry-la-Ville et dans la mesure où il n'y avait pas de commerce d'optique à La Chapelle-en-Serval, contrairement à d'autres villes ou villages où les opticiens sont un peu les uns sur les autres. L'emplacement assez centré dans le village m'a convaincu.

LNES : Quel est le concept de votre magasin ?

Sandrine : Il est à mon image et j'ai voulu lui donner beaucoup de personnalité. J'ai fait la décoration de A à Z en voulant me démarquer des grandes enseignes qui m'ont formé, mais auxquelles je ne veux pas ressembler (travail à la chaîne et très formaté). Au final, elles sont très impersonnelles et j'avais envie d'apporter quelque chose de différent, aussi bien dans le design du magasin que dans les produits que je propose : créateurs français ou allemands de bonne qualité, artisans... avec un service de qualité où le travail de l'opticien est mis en valeur. Je dois proposer



Les lunettes de Sandrine

autre chose dans un village que ce qui est proposé dans les grandes enseignes de Saint-Maximin par exemple. Je réponds aux besoins d'une clientèle qui recherche des produits personnalisés et de qualité.

LNES : vous avez beaucoup de choix et de très beaux modèles, notamment pour enfants ?

Sandrine : Oui, pour les enfants, au-delà de la mode (La reine des neiges, Spiderman ou Ray-Ban) il ne faut pas oublier que les lunettes pour enfants doivent répondre à de nombreuses exigences techniques et c'est ce que je vise dans les modèles que je propose. Il y a aussi les lunettes de soleil et les masques de ski qui vont arriver.

J'ai une spécificité : je propose des lunettes de soleil ou de ski à la location pour une semaine, une soirée ou un mois en période de vacances par exemple. On peut avoir ses Versace, ses Ray-Ban ou sa paire de lunettes de ski polarisée. Cela permet d'avoir une paire de lunettes de marque pour l'été et d'en avoir une autre pour l'hiver avec des caractéristiques et un





look différents sans avoir besoin d'un gros budget.

LNES : Vous allez mettre en place deux actions spécifiques dans les prochaines semaines, c'est cela ?

Sandrine : Oui, j'exerce à domicile le mercredi pour les personnes âgées ou pour les personnes qui ont des horaires de travail incompatibles avec les horaires d'ouverture du magasin. Je me déplace avec une mallette de 80 montures différentes, mes appareils de test (examen de vue et prise de mesures) ; je fais le devis sur place et je viens livrer lorsque les lunettes sont prêtes. Je vais mettre également en place un site internet avec la possibilité de remplir une fiche client avant la visite



dans la boutique ou avant de me déplacer. Cela va me permettre de connaître la forme du visage, la tranche d'âge, le type de verre qui va conditionner le type de monture ; mais aussi de cibler les attentes de la personne.

LNES : Avez-vous prévu des actions de communication ?

Sandrine : Je n'ai pas pu tellement le faire avec le rush de l'ouverture mais je vais commencer en février à l'occasion de la Saint-Valentin ou pour les vacances d'hiver et la location de lunettes de ski, avec des flyers par la suite. J'aurais voulu utiliser les supports de la commune mais les sucettes pour mettre les affiches ont été supprimées et donc je vais tenter de faire des partenariats avec d'autres commerçants comme je l'ai fait à Noël avec la boucherie d'Orry-la-Ville ou avec une esthéticienne. Nous devons être imaginatifs et nous distinguer des opticiens que l'on rencontre dans les centres commerciaux. Dans certaines communes, (Chantilly et surtout Gouvieux) les commerçants s'en-

tendent pour faire des décorations communes cohérentes, conviviales et c'est très intéressant pour les villages comme les nôtres. De plus, il faut aussi profiter du fort trafic de la rue de Paris inciter les gens à s'arrêter.

LNES : Qu'aimeriez-vous voir s'améliorer dans la rue de Paris ?

Sandrine : J'ai vu que la commune faisait des travaux d'enfouissement des lignes électriques pour supprimer les fils et les vieux poteaux. C'est déjà une bonne chose. J'ai compris, avec ces travaux, qu'il ne pouvait pas y avoir d'illuminations pour les fêtes mais il est possible de rendre la rue encore plus attrayante en mettant d'avantage de fleurs, en faisant ralentir les voitures et en favorisant les traversées de piétons pour aller d'un commerçant à l'autre. Le radar pédagogique, à l'entrée de la commune en venant de Senlis fait ralentir, il faudrait en mettre d'autres.

LNES : Qu'aimez-vous à La Chapelle-en-Serval ?

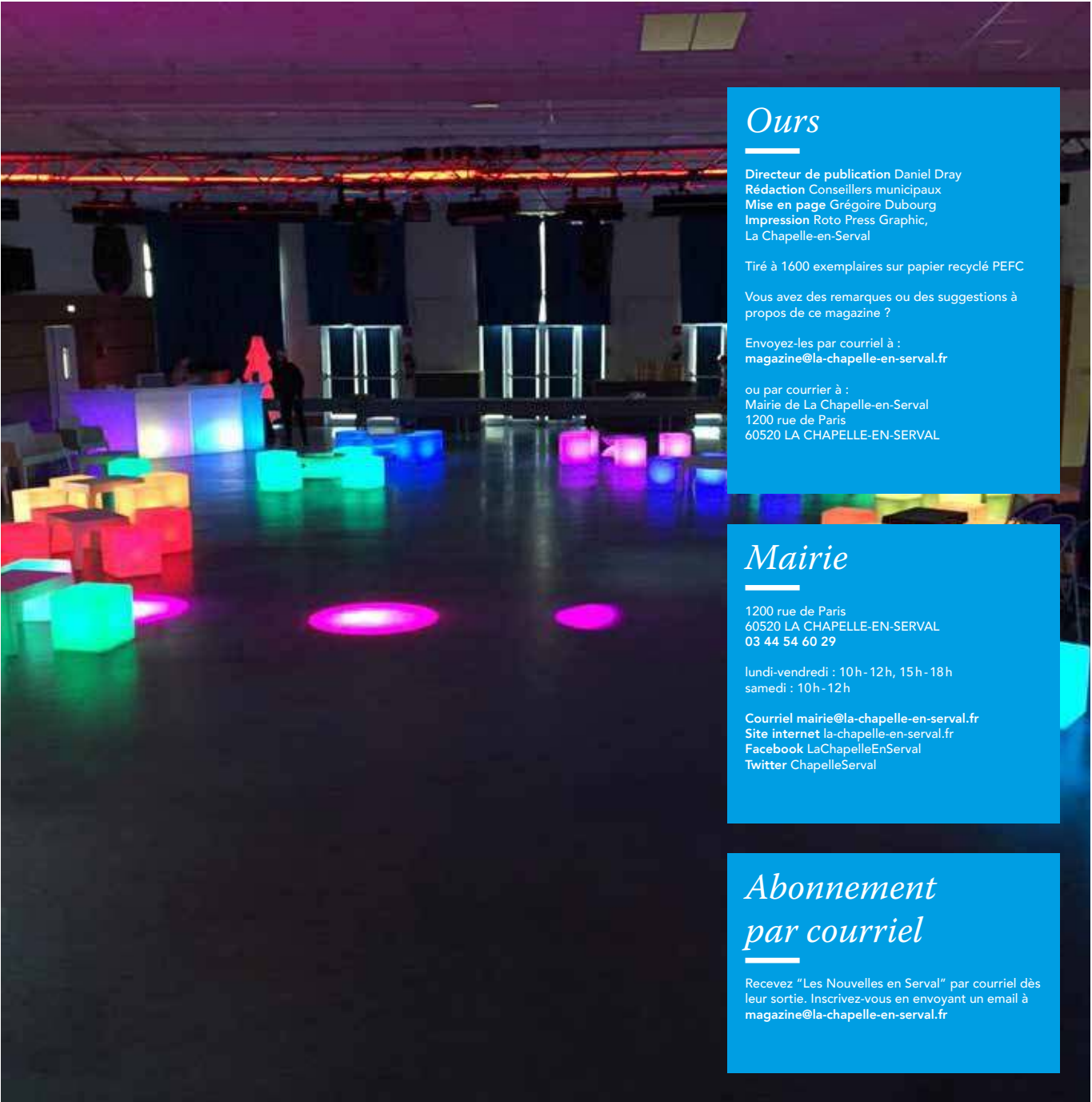
Sandrine : Avant j'exerçais à Saint-Denis, et encore avant à Louvres. La Chapelle-en-Serval m'apporte un autre cadre de vie. Je suis vraiment contente de la gentillesse et de l'accueil des habitants.

Les lunettes de Sandrine

958 Rue de Paris

03 44 62 04 24

Ouvert de 9h30 à 19h du lundi au samedi.



Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédaction Conseillers municipaux
Mise en page Grégoire Dubourg
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à
propos de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi : 10h - 12h, 15h - 18h
samedi : 10h - 12h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet la-chapelle-en-serval.fr
Facebook [LaChapelleEnServal](https://www.facebook.com/LaChapelleEnServal)
Twitter [ChapelleServal](https://twitter.com/ChapelleServal)

Abonnement par courriel

Recevez "Les Nouvelles en Serval" par courriel dès
leur sortie. Inscrivez-vous en envoyant un email à
magazine@la-chapelle-en-serval.fr